

## EXTRAIT

## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7e séance du mardi 22 novembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sarah NEUMANN et consorts : « Précarité des artistes : envisager le portage salarial»;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi vingt-deux novembre deux mille vingt-deux.

La présidente :

Le secrétaire :